

# Avec la manifestation des magistrats s'impose la question des moyens

Les professionnels de la justice se sont mobilisés dans la plupart des juridictions du pays, mercredi

**A** Rennes, Lyon, Nîmes, Angers ou Douai, les avocats se sont joints aux rassemblements organisés devant les juridictions à l'appel de dix-sept organisations de magistrats, greffiers et fonctionnaires de la Justice. Le slogan fédérateur pour cette journée était aussi simple qu'efficace : « Plus de moyens pour la justice ! » La mobilisation a été à la hauteur du mouvement de fond déclenché le 23 novembre par le cri d'alarme lancé par de jeunes magistrats dans une tribune publiée par *Le Monde*.

Souffrance au travail, justice déshumanisée, décisions à la chaîne, perte de sens de la mission, les maux évoqués par ce texte ont provoqué une prise de conscience inédite. Plus de 60 % des magistrats du pays se sont reconnus dans ces mots et ont signé le texte. Ils ont été rejoints par plus de 1500 greffiers, au statut moins protecteur. Alors que les magistrats n'ont pas le droit de grève, le ministère de la Justice a demandé aux chefs de juridiction de recenser ceux qui se sont déclarés en grève. Selon le ministère, 12% des magistrats se sont déclarés grévistes

et 4 % des greffiers. Mais, le taux de grévistes parmi les juges aurait dépassé le quart dans certaines juridictions. Du jamais-vu. C'est la première fois que l'Union syndicale des magistrats (USM), le syndicat majoritaire, appelle à la grève aux côtés du Syndicat de la magistrature. La plupart des affaires pénales qui devaient passer en audience ce mercredi auraient été renvoyées à plusieurs semaines ou mois, sauf dans les dossiers avec des personnes incarcérées.

La conférence de presse organisée lundi par le ministre de la Justice et ses propos tenus mercredi matin à l'antenne de France Inter n'ont en rien calmé les esprits. Alors qu'Éric Dupond-Moretti a plaidé la cause de la majorité ac-

**« Il m'est arrivé de partir à des audiences sans avoir eu le temps de les préparer »**

SÉVERINE DELACOUR  
ancienne vice-procureure  
à Meaux (Seine-et-Marne)

tuelle, mettant en avant la progression du budget de la justice plus importante au cours du quinquennat d'Emmanuel Macron que pendant les dix années couvertes par les deux précédentes majorités, c'est bien le manque de moyens qui a fait sortir les magistrats des tribunaux.

Céline Parisot, présidente de l'USM, voit dans les propos du ministre « une réponse technocratique d'autosatisfaction éloignée des réalités ». Si les gouvernements depuis 2017 « ont fait plus » que les précédents, reconnaît-elle, « on part de si loin qu'il n'y a vraiment pas de quoi être satisfait ».

## Trop lourde charge de travail

Dans la manifestation organisée à Paris près du ministère de l'économie et des finances, jeunes magistrats en début de carrière et hauts gradés de cours d'appel et même de la Cour de cassation se côtoyaient avec les personnels de greffe. Marie-Pierre Hourcade, présidente de la chambre des mineurs à la cour d'appel de Paris, est venue manifester sans être parvenue à décrocher ses décorations épinglées à l'hermine qui couvre sa robe rouge de magis-

trate. Elle dit « ne pas être en capacité de répondre à la demande de justice ». Sur les quelque 1500 appels par an concernant des décisions de juge des enfants dont la cour est saisie, environ 350 dossiers ne peuvent pas être traités, dit-elle. « Ils deviennent sans objet car, pendant le temps de la procédure en appel, le juge des enfants a pris une nouvelle décision concernant le même mineur, rendant le recours sur la précédente inopérant », explique-t-elle.

« Des justiciables sont ainsi privés du droit d'appel sur des mesures qui peuvent pourtant porter atteinte à la liberté de l'enfant, comme un placement », déplore M<sup>me</sup> Hourcade. Selon elle, un sixième magistrat affecté à cette chambre et des greffiers supplémentaires en conséquence permettraient de faire face.

La charge de travail devient parfois trop lourde. C'est une des raisons qu'invoque Séverine Delacour pour avoir demandé son détachement, en 2019. Elle était alors vice-procureure à Meaux (Seine-et-Marne). « J'en avais assez des horaires, avec au minimum 60 heures de travail par semaine, et un effectif théorique de magistrats pas adapté au niveau de la délinquance dans le département. » Il n'est pas sûr qu'un procureur devant requérir à l'audience des peines d'emprisonnement pourrait assumer ce qu'elle raconte plus librement avec le recul : « Il m'est arrivé de partir à des audiences sans avoir eu le temps de les préparer et de devoir improviser des réquisitions avec seulement quelques PV sous les yeux. »

Elle travaille aujourd'hui à la SNCF sur des questions de sécurité. Mais, avoue-t-elle, « ce beau métier [lui] manque, avec la supervision des enquêtes, les relations avec la police judiciaire ou le dépla-

**La présidente de l'Union syndicale des magistrats voit dans les propos du ministre « une réponse éloignée des réalités »**

cement sur les scènes de crime ». Alors que les manifestants parisiens raillaient les propos du ministre de la Justice se félicitant sur France Inter d'avoir fait installer le Wi-Fi dans les tribunaux, la question des outils informatiques reste un sujet de préoccupation. Laure Giraud, greffière gréviste – ils ont le droit de grève –, dit travailler avec un système d'exploitation obsolète sur son ordinateur. Affectée au service de l'instruction au tribunal de Paris, elle attend « pour bientôt », lui a-t-on promis, Windows 10... disponible depuis 2015.

## Une loi décaissée

Le logiciel Cassiopée concentre le mécontentement des greffiers. « Il n'est pas adapté à l'instruction, plainte très souvent, et surtout génère des erreurs procédurales dans les trames de décision », affirme M<sup>me</sup> Giraud, qui évoque « la perte de temps infini pour le greffe passé à constamment vérifier ce que sort Cassiopée. »

Le gratin du barreau de Paris est venu soutenir devant Bercy cette bataille pour une justice digne, tous comme les représentants nationaux de la profession, dont Jérôme Gavaudan, président du Conseil national des barreaux. Certains parlementaires de gauche, ceints de leur écharpe tri-

colore, comme les députés Cécile Untermaier (Parti socialiste) et Ugo Bernalicis (La France insoumise), se sont aussi montrés. Le sénateur socialiste Jean-Pierre Sueur dit assumer sa part de responsabilité dans le manque de moyens chronique de la Justice. « On sait le passé, il n'est pas glorieux. Maintenant, il faut un engagement de la nation. Que le prochain gouvernement lance une loi de programmation sur dix ans. Cela n'existe pas, mais ça le mériterait. » Céline Parisot plaide aussi pour une loi décennale, « avec une hausse de 40 % des effectifs de magistrats sur la période ».

Une délégation des représentants de magistrats et de greffiers devait être reçue en fin de journée par le directeur du cabinet d'Olivier Dussopt, le ministre délégué chargé des comptes publics. Alors que le budget 2022 est bouclé, aucun engagement supplémentaire ne pourra être pris par le gouvernement actuel à cinq mois de la fin du quinquennat.

Reste la perspective ouverte par les Etats généraux de la justice lancés en octobre par le chef de l'Etat. Décrits comme « une opération de communication préélectorale » par les syndicats de magistrats, ces derniers y placent désormais quelques espoirs. « C'est notre mouvement qui a permis de faire entrer la question des moyens dans le débat des Etats généraux », dit M<sup>me</sup> Parisot. Alors qu'il ne figurait au menu d'aucun des groupes mis en place par la chancellerie dans ce processus, Jean-Marc Sauvé, président du comité indépendant des Etats généraux de la justice, a affirmé au *Monde*, le 9 décembre, que « le sujet des moyens est évidemment sur la table ». M. Dupond-Moretti a confirmé lundi qu'il était dans la corbeille, « évidemment ». ■

JEAN-BAPTISTE JACQUIN